

Assemblée Générale de l'AMV 88

Samedi 27 octobre 2018 - Epinal

Rapport d'activité

A
G
2
0
1
8

amv 88 
ASSOCIATION
DES MAIRES ET PRÉSIDENTS
DE COMMUNAUTÉS DES VOSGES

SOMMAIRE

Assemblée Générale
27 octobre 2018

RAPPORT D'ACTIVITE

• Les instances de l'AMV 88	1
• La formation et l'information	6
• Les déplacements des élus	7
• Le service juridique	8
• Les interventions	9
• Les publications	10
• Autres actions	12
• Remerciements	14

Crédit photos :
PHOTO GERARD
VECTEEZY.COM





LES INSTANCES DE L'AMV 88

- Assemblée Générale
- Bureau
- Conseil d'Administration
- Commissions et groupes de travail

■ Assemblée Générale

→ **Assemblée Générale**

en date du 4 novembre 2017

Nouveaux territoires, nouvelles organisations : témoignages d'élus

A l'issue de la partie statutaire, la thématique "Nouveaux territoires, nouvelles organisations" s'est affichée à travers plusieurs reportages vidéo : 18 élus vosgiens (14 maires et 4 présidents de communautés) ont ainsi témoigné de leur ressenti sur leur fonction à mi-mandat.

Le compte rendu, les témoignages et tous les documents se rapportant à cette manifestation sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88.



→ Réunions des membres du Bureau

en date du 6 décembre 2017

Ordre du jour

- Assemblée générale 2017
- Relations entre les services de l'Etat et l'AMV 88
- Congrès de l'AMF 2017
- Plateforme unique de renseignements
- Editions de l'AMV 88
- Calendrier 2018
- Nombre de sièges de conseillers municipaux dans les communes en 2020
- Questions diverses

en date du 21 mars 2018

Ordre du jour

- Assemblée générale 2018
- 101^e Congrès de l'AMF 2018
- RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données)
- Plateforme unique de renseignements
- Editions de l'AMV 88
- Questions diverses

en date du 7 juin 2018

Ordre du jour

- Réunion membres du Bureau avec le nouveau Préfet
- Assemblée générale 2018
- Plateforme unique de renseignements
- Révision des statuts de l'AMV 88
- RGPD
- Charte des circulations agricoles
- Questions diverses

→ Rencontre des membres du Bureau avec M. le Préfet des Vosges

en date du 25 avril 2018

Ordre du jour

- Présentation des membres du Bureau
- Evolution des syndicats intercommunaux dans le cadre de la loi NOTRe
- Prévention de la radicalisation : rôle des maires
- Accompagnement de l'Etat dans les projets d'investissement : concordance entre les dates des appels à projets et le calendrier communal
- Carte scolaire
- Financement des Maisons de Services Au Public (MSAP)
- Dotation Globale de Fonctionnement 2018
- Transfert des Zones d'Activité Economique aux EPCI
- Information sur les déchets et leur brûlage
- Formations sur les enquêtes publiques
- Questions diverses

Les membres du Bureau

Président :	Dominique PEDUZZI
Vice-Président :	Henri VOUAUX
Vice-Président :	Elisabeth KLIPFEL
Vice-Président :	Stessy SPEISSMANN
Vice-Président :	Jean-Luc MUNIERE
Vice-Président :	Jean RICHARD
Vice-Président :	Jenny WILLEMIN
Secrétaire Général :	Michel BALLAND
Secrétaire Général Adjoint :	Benoît PIERRAT
Trésorier :	Christian DEMANGE
Trésorier Adjoint :	Michel DEMANGE



en date du 13 septembre 2018

Ordre du jour

- Révision des statuts de l'AMV 88
- Assemblée générale 2018
- Communication institutionnelle à destination des communes
- Congrès de l'AMF 2018
- Plateforme unique de renseignements
- RGPD
- Charte de circulation agricole et forestière
- Questions diverses

en date du 10 octobre 2018

Ordre du jour

- SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale)
- Avenir des syndicats intercommunaux
- Eau et assainissement
- Opération "bourgs-centres"
- Révision des listes électorales
- Formation sur la thématique « Ordre public – secours : la place du maire... »
- DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local)
- Questions diverses

→ Réunions des membres du Conseil d'Administration

en date du 21 mars 2018

Ordre du jour

- Election d'un nouveau membre du Bureau
- Représentation de l'AMV 88 au sein des commissions et groupes de travail AMF
- Assemblée générale 2018
- 101^e Congrès de l'AMF 2018
- RGPD
- Editions de l'AMV 88
- Questions diverses

en date du 13 septembre 2018

Ordre du jour

- Election d'un nouveau membre du Bureau
- Révision des statuts et du règlement Intérieur
- Assemblée générale 2018
- Congrès de l'AMF 2018
- Plateforme unique de renseignements
- RGPD
- Réseau des CCSR (Correspondants Communaux de Sécurité Routière)
- Questions diverses



→ Rencontre des membres du Bureau avec les Députés

en date du 10 janvier 2018

Ordre du jour

- Relais des préoccupations des élus vosgiens
- Réflexions sur une organisation visant à une meilleure prise en compte de l'intérêt des collectivités vosgiennes
- Rencontre dans le cadre du Congrès AMF
- Questions diverses



Les membres du Conseil d'Administration

Dominique AUBERT	Stanislas HUNG
Michel BALLAND	Elisabeth KLIPFEL
Annie-Marie BARTH	Mireille KOZIC-REGENT
Pierre BASTIEN	Daniel LAGARDE
Michel BERTRAND	Patrick LAGARDE
André BOULANGEOT	Lionel LECLERC
Alain CLOCHEY	André LEJAL
Robert COLIN	Dominique MAILLARD
Gérard COLIN	René MAILLARD
Colette COMESSE-DAUTREY	Marie MARCHAL
Jean-Luc COUSOT	Véronique MARCOT
Roger CRONEL	William MATHIS
François CUNAT	Jean-Marie MICHEL
Michel DEMANGE	Daniel MIDON
Christian DEMANGE	Jean-Luc MUNIERE
Yves DESVERNES	Claude NICOLAS
Jean-Claude DOUSTEYSSIER	Dominique PEDUZZI
Frédéric DREVET	Christian PETIT
Gilles DUBOIS	Stéphane PHILIPPE
Gisèle DUTHEIL	Benoît PIERRAT
Thierry EURIAT	Jean RICHARD
Krista FINSTAD-MILION	Francis ROBINET
Michel FOURNIER	Alain ROUSSEL
Christian GEORGES	Guy SAUVAGE
Jean-Michel GEORGES	Christian SAVAGE
Alain GRANDCLERC	Charles SCHLACHTER
Josiane HAMANN	Stessy SPEISSMANN
Christian HARENZA	Denise STAPPIGLIA
Maurice HATIER	Daniel THIRIAT
Jacques HESTIN	Jocelyne VILMAIN
Jean HINGRAY	John VOINSON
Denis HUIN	Henri VOUAUX
	Jenny WILLEMIN



→ **Commission DETR** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

La DETR est appelée à financer des réalisations d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La commission DETR s'est réunie les 17 novembre et 7 décembre 2017 sous la présidence de M. Alain ROUSSEL, Maire de CLAUDON, afin de fixer les catégories d'opérations prioritaires et les taux (minima et maxima) de subventions pour la répartition de cette DETR en 2018.

La commission s'est également réunie les 6 avril et 4 juin 2018 afin d'examiner les projets dont le montant de la subvention était supérieur à 150 000 euros.

S'agissant de la DETR 2019, les catégories et les taux ont été décidés lors de la commission qui s'est tenue le 28 septembre 2018.

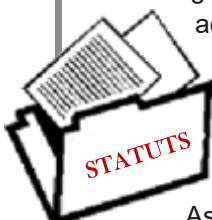
→ **Groupe de travail "révision des statuts et du règlement intérieur"**

La révision des statuts et du règlement intérieur de l'AMV 88 résulte des réflexions issues :

- des membres du Bureau et du Conseil d'Administration
- des réunions qui se sont tenues, en avril avec les adhérents maires, et en juillet avec les adhérents présidents de communauté,
- et principalement d'un groupe de travail prévu à cet effet.

Les principales modifications concernent :

- l'intégration du nouveau nom de l'Association,
- la composition du Conseil d'Administration (nouveaux périmètres des cantons ; répartition maires/présidents de communautés),
- la réorganisation des différents chapitres et articles, ainsi que l'articulation entre statuts et règlement intérieur, afin d'en permettre un accès plus aisé.



Les nouvelles versions entreront en vigueur en 2020, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux (sous réserve de validation en Assemblée Générale).

→ Commission de la Centrale d'Achat

La Commission de la Centrale d'Achat de l'AMV 88 s'est réunie en début d'année, afin de sélectionner les fournisseurs 2018, dans les domaines d'achat suivants :

- produits d'hygiène et d'entretien ;
- sacs poubelles ;
- ramettes - enveloppes - classement ;
- fournitures scolaires ;
- manuels scolaires ;
- produits "espaces verts" ;
- peintures routières ;
- compteurs d'eau.



Environ 1 000 commandes sont passées annuellement par les collectivités vosgiennes, principalement dans les domaines d'achat "produits d'entretien" et "ramettes - enveloppes - classement". Plus d'un tiers des adhérents de l'AMV 88 utilisent la Centrale d'Achat.

Rappel : les bons de commande de la Centrale d'Achat sont adressés par mail aux adhérents de l'AMV 88 chaque année, début février. Ils sont également disponibles sur le site internet de l'Association (accès réservé aux adhérents).

→ Groupe de travail "plateforme unique de renseignements"

le nouveau service de l'Association !

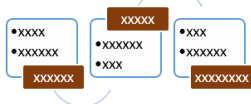
Un groupe de travail composé de membres du Bureau et d'une partie de l'équipe administrative de l'AMV 88 s'est réuni à 11 reprises (depuis la dernière AG), afin d'accompagner le développement de ce projet.

Il s'agit d'un outil novateur dans son mode de fonctionnement et dans les fonctionnalités proposées : pour la première fois, **une seule base de données aura pour socle l'ensemble des conseillers municipaux des Vosges** et servira de référence à tous les acteurs du département ayant besoin de contacter les maires et présidents d'intercommunalité, qu'il s'agisse des services de secours et de sécurité, de collectivités ou des services de l'Etat... Les renseignements mis à disposition

concerneront des informations pratiques et des coordonnées destinées à faciliter les contacts d'urgence par exemple.

Une utilisation simple pour une gestion optimale des données : des champs plus intuitifs et facilités par des menus déroulants (pas de doublons, pas d'erreurs de saisie...) :

- 1 renseignement,
- 1 fois,
- utile tout de suite.



LA FORMATION et L'INFORMATION



- 5 journées de formation
- 5 réunions d'information
- 541 participants

→ LA FORMATION

128 élus ont suivi les sessions proposées par l'AMV 88, dans le cadre de son programme de formation.

Thèmes abordés :

- La mise en place du budget et les dispositions de la loi de finances pour 2018,
- Oser dire, savoir dire,
- Improviser et cultiver l'art de la répartie,
- La gestion et les pouvoirs de police en matière d'immeubles,
- Les relations entre les communes et les associations,
- Le recrutement dans la fonction publique territoriale



→ L'INFORMATION

Cinq réunions d'information ont été organisées, en partenariat avec différents organismes, sur les sujets suivants :

- le nouveau schéma des SCOT sur l'ensemble du département, en partenariat avec la DDT
- la Déclaration de travaux - Déclaration d'intention de commencement de travaux (DT-DICT)
- la conjoncture des finances locales et l'approche territoriale des collectivités de la région Grand Est, en partenariat avec La Banque Postale
- le service militaire volontaire
- le Règlement Général pour la Protection des Données Personnelles (RGPD), en partenariat avec le Centre de Gestion

413 élus ont participé à ces séances d'information.

■ A SUIVRE ...

- une réunion d'information sur le déploiement du compteur communicant GAZ (en partenariat avec GRDF), le 7 novembre prochain,
- une journée de formation sur la communication interne et externe, le 8 novembre prochain,
- une journée de formation sur les marchés publics, le 4 décembre prochain.



LES DEPLACEMENTS DES ELUS

→ Congrès 2017 de l'AMF

64 représentants vosgiens ont participé au 100^e Congrès des maires et des présidents de communautés de France qui s'est déroulé à Paris du 21 au 23 novembre 2017. 37 élus sont allés à Paris par leurs propres moyens, et 27 personnes ont opté pour le déplacement "clé en mains" organisé par l'AMV 88.

Ce congrès était en partie consacré au renouvellement des instances de l'AMF, et M. François BAROIN a été réélu à la tête de l'Association.



→ La route vosgienne de l'énergie

En partenariat avec EDF, la 9^e édition de la route vosgienne de l'énergie, qui s'est tenue le 20 septembre dernier, s'est déroulée en deux temps : la matinée était consacrée à la visite de l'usine de BUYER au Val-d'Ajol, et l'après-midi, les 26 participants ont assisté à une conférence sur la thématique de

l'éclairage public (rénovation, économies d'énergie, coûts d'exploitation, études, travaux...).

■ A suivre

→ Le 101^e Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité de France aura lieu du 19 au 22 novembre 2018 au Parc des Expositions, Porte de Versailles à Paris, avec pour thème général :

"Servir le citoyen et agir pour la République"

Comme chaque année, l'AMV 88 organise le déplacement et le séjour "clés en mains" pour les élus municipaux et intercommunaux qui souhaitent y participer.

→ Une visite du Parlement Européen de Strasbourg est prévue le 12 décembre prochain, en collaboration avec les Associations de Maires de Meurthe-et-Moselle et de Meuse.

LE SERVICE JURIDIQUE



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES

▪ Sur le fond

Les questions traitées par le service juridique reflètent toujours le vaste champ d'intervention des collectivités vosgiennes : droit de l'urbanisme, exercice des pouvoirs de police du maire, fonctionnement des intercommunalités, transferts de compétences, voirie communale, marchés publics, législation funéraire, etc...

▪ Sur la forme

Cette année encore, les échanges écrits avec les adhérents se font principalement par voie dématérialisée (saisies et réponses par mail).

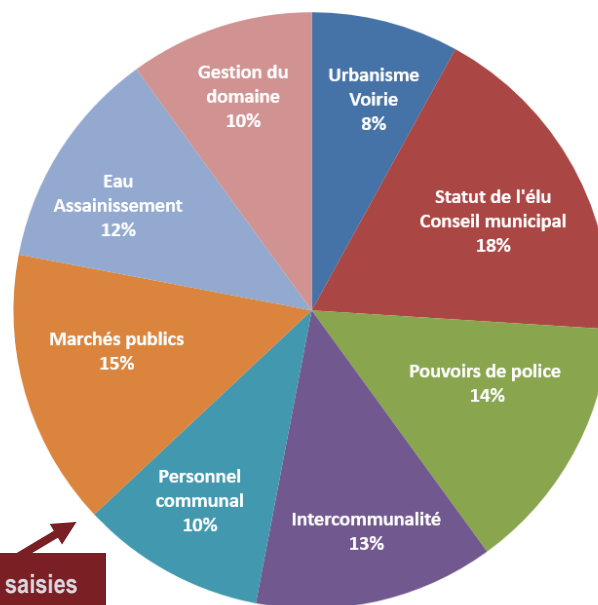


Le contact direct avec les juristes est maintenu : ces dernières recontactent généralement les demandeurs par téléphone pour obtenir des compléments d'information ou pour s'assurer que les éléments de réponse figurant dans les mails ont bien été appréhendés.

▪ Sur les délais



Les délais de traitement sont stables par rapport aux années précédentes, avec des envois documentaires (réponse par mail) effectués dans les 5 jours ouvrés suivant la réception de la demande et des dossiers complexes (réponse par courrier) traités dans un délai qui varie (selon la difficulté et l'encombrement du service) entre une à trois semaines.



Objets des saisies

RELATIONS

MAIRES / PROCUREUR / SERVICES D'ENQUÊTE

Le Protocole relatif à la communication entre l'autorité judiciaire, les maires et les services d'enquête, signé le 19 mai 2006 à Épinal, n'a pas été actionné cette année.

Rappel : dans le cadre du Protocole, les élus vosgiens disposent de documents dits « fiches navettes » qui leur permettent d'attirer l'attention des services d'enquête (police ou gendarmerie) et du Parquet d'Épinal sur un dossier particulier ou d'obtenir des informations sur une plainte en cours de traitement.

Le Protocole et ses 3 « fiches navettes » sont téléchargeables depuis le site Internet de l'AMV 88 (rubrique : Service / Conseil juridique / Protocole en cas d'agression d'un élu vosgien).



LES INTERVENTIONS

Depuis la dernière assemblée générale, Dominique PEDUZZI, Président de l'AMV 88, est intervenu auprès des pouvoirs publics et de l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), sur différents sujets :

- En novembre 2017, face à l'augmentation des délais d'enregistrement des actes par les services des hypothèques et de mise à jour du plan cadastral, Dominique PEDUZZI a fait part au Préfet des Vosges, au Directeur Départemental des Finances Publiques et aux Parlementaires vosgiens, des conséquences préjudiciables de cette situation pour les géomètres, les notaires et les élus locaux.
- Suite à la remise en cause par l'Etat du financement du dispositif « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV), Dominique PEDUZZI est intervenu auprès du Préfet des Vosges en décembre 2017, afin d'obtenir la confirmation officielle de la tenue des engagements de l'Etat pour l'ensemble des collectivités vosgiennes concernées.
- En raison de l'activation du système d'alerte météo à plusieurs reprises en pleine nuit, alors même que l'alerte météo orange était connue et annoncée au préalable, Dominique PEDUZZI a demandé au Préfet des Vosges de tenir compte des circonstances locales - à savoir que les risques neige et verglas sont fréquents dans les Vosges - et de réserver le recours au dispositif d'alerte aux situations extrêmes et imprévues.
- Certains établissements de santé qui pratiquent l'hospitalisation à domicile demandent désormais aux maires concernés de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer l'accessibilité permanente du logement du patient hospitalisé à domicile, quelles que soient les circonstances (notamment en cas d'intempéries). En février 2018, Dominique PEDUZZI est intervenu auprès de l'Association des Maires de France, de l'Agence Régionale de Santé et de la Préfecture des Vosges afin d'obtenir que le régime de responsabilité des différents acteurs de l'hospitalisation à domicile soit clarifié et qu'il ne soit pas reporté sur la commune.
- En mars dernier, Dominique PEDUZZI est intervenu auprès de l'AMF au sujet de la suppression de la réserve parlementaire et de son affectation à l'enveloppe de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.
- En juillet 2017, Dominique PEDUZZI est intervenu auprès de l'Association des Maires de France et la Préfecture des Vosges en vue d'obtenir des éclaircissements concernant le financement de la compétence tourisme, notamment lorsque les communes classées stations de tourisme ont fait le choix de conserver la gestion de leur office du tourisme. En effet, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite « loi NOTRe » a transféré la « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » parmi les compétences obligatoires des communes de communes, au plus tard le 1^{er} janvier 2017. Le législateur a ensuite aménagé une dérogation pour les communes classées "station de tourisme", ces dernières pouvant faire le choix de conserver la gestion de leur office de tourisme (loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne). Toutefois, cette dérogation, qui permet de conserver une compétence au niveau communal, n'implique pas automatiquement la conservation des moyens financiers liés à l'exercice de cette compétence. Ainsi, dès lors que l'office de tourisme intercommunal est constitué sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial, la commune ne peut plus percevoir la taxe de séjour. Il en résulte donc une perte de la ressource principale de fonctionnement de l'office de tourisme communal qui doit faire l'objet d'une compensation négociée avec l'intercommunalité.



LES PUBLICATIONS

- **Service Juridique en ligne**
- **Bim'INFO**
- **Annuaire des maires des Vosges**
- **Recueil questions/réponses**
- **Fiches thématiques**
- **Tableau de la fiscalité locale**
- **Petit Gibus**

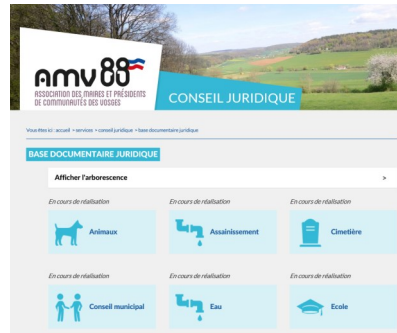
Service juridique en ligne

Depuis novembre 2016, date de mise en ligne du nouveau site Internet de l'AMV 88, le travail des juristes est désormais accessible, en instantané, dans la rubrique « Base documentaire juridique ».

Muni de ses codes d'accès, chaque adhérent peut ainsi consulter des fiches qui font le point sur la réglementation en vigueur, des réponses ministérielles et des décisions de justice qui sont sélectionnées pour leur intérêt et leur actualité.

Plusieurs rubriques de la base documentaire ont été abondées au cours de l'année écoulée : « Cimetière », « École », « Environnement », « Procédures de péril », « Statut de l'élu » et « Vie communale ».

Les juristes continuent de travailler à l'alimentation des autres rubriques.



Adieu INFOS 515 et bienvenue à Bim'INFO !

En janvier 2018, le traditionnel bulletin d'information de l'AMV 88 a fait l'objet d'une refonte (nouvelle appellation et nouvelle pagination), tout en conservant son contenu éditorial et sa fréquence de parution (tout les deux mois).

Le Bim'INFO est adressé à l'ensemble des adhérents de l'AMV 88 par voie postale et il est également proposé en téléchargement depuis le site Internet de l'AMV 88 :

www.maires88.asso.fr

Annuaire des Maires des Vosges Mise à jour n° 3

La troisième mise à jour de l'annuaire des Maires des Vosges, avec notamment l'actualisation des données concernant les parlementaires et le Conseil Régional du Grand Est, a été envoyée en juin 2018.



Recueil questions-réponses

Le « Recueil questions-réponses » regroupe les questions que les maires et les présidents de communautés

souhaitent poser sur des thèmes d'intérêt général et les réponses des instances ou personnalités sollicitées par nos soins (Parlementaires, Préfet et services de l'État, Président du Conseil Départemental, Association des Maires de France...). Ce document est remis à chaque participant, le jour de l'Assemblée Générale de l'AMV. Il est ensuite proposé en téléchargement depuis le site Internet : www.maires88.asso.fr

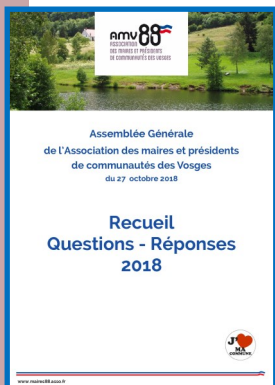


Tableau de la fiscalité locale

Réalisé annuellement, ce tableau regroupe,

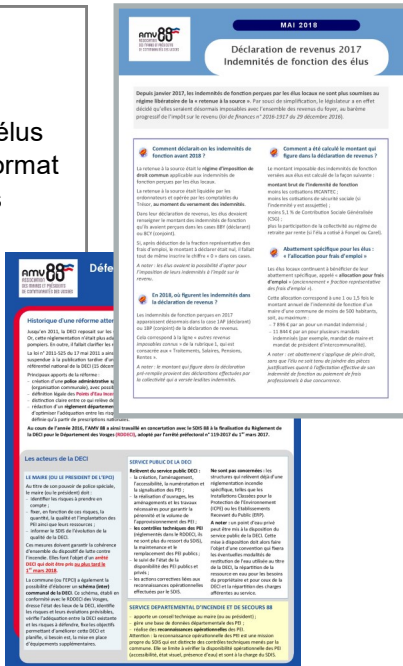
pour toutes les communes vosgiennes, le taux des quatre taxes directes locales, l'effort fiscal, le potentiel fiscal, le potentiel financier et les mètres de voirie par habitant. Il a été adressé à chaque maire et président de communauté, par mail, en février 2018. Ce document est également consultable sur le site internet de l'AMV 88, rubrique "Publications" (accès réservé aux adhérents).

Les fiches thématiques

Plébiscitées par les élus vosgiens pour leur format et leur approche très synthétique, deux nouvelles fiches ont été publiées en 2018 :

- janvier : la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI),
- mai : la déclaration de revenus 2017 et les indemnités de fonction des élus.

Ces fiches sont proposées en téléchargement depuis le site Internet : www.maires88.asso.fr



Collection DOC'ANDAM

Publié par l'Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires (ANDAM), le numéro consacré aux chemins ruraux de la collection DOC'ANDAM a été adressé à chaque commune adhérente de l'AMV 88 en octobre 2018.



Petit Gibus

Cette publication, magazine ludo-éducatif, est à destination des élèves du primaire. Elle explique par un langage simple et imagé la vie et les choses qui nous entourent. Elle est distribuée dans les écoles et réalisée à l'initiative de l'AMV 88, en collaboration avec les Editions Gibus. Chaque trimestre scolaire, environ 1 300 exemplaires sont distribués aux élèves dans la quarantaine de collectivités vosgiennes ayant souscrit un abonnement. Vendu à 1,22 € l'exemplaire, ce magazine est une source de découvertes sur des thèmes d'actualité liés à l'organisation de la société, l'environnement....

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2017/2018 :

- Novembre 2017 : **"La cantine de Petit Gibus"**
- Février 2018 : **"Juste, pas juste... la justice"**
- Mai 2018 : **"Attention danger... les premiers secours"**

Thèmes des numéros de l'année scolaire 2018/2019 :

- Novembre 2018 : **"Trier... C'est recycler !"**
- Février 2019 : **"Vivre ensemble l'Europe"**
- Mai 2019 : **"Bonne route ! La sécurité routière"**

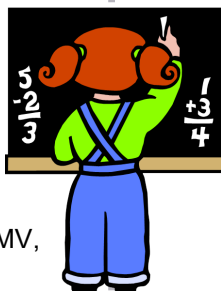


AUTRES ACTIONS

- Rencontres
- Enquêtes
- Partenariats
- Réseaux

ENQUÊTE SUR LES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le nouveau contexte marqué par le décret du 27 juin 2017, permettant le retour à la semaine scolaire de quatre jours, l'AMV 88 a décidé de lancer une enquête en ligne, entre janvier et avril 2018, afin de connaître le positionnement des communes vosgiennes disposant d'une école publique. Les résultats font apparaître que 90 % d'entre elles envisageaient un retour à la semaine scolaire de 4 jours, alors que 10 % souhaitaient un maintien de la semaine de 4,5 jours (plus d'information à ce sujet sur le site Internet de l'AMV, rubrique dossiers thématiques/temps scolaire).



REUNION AVEC LES SYNDICATS DEPARTEMENTAUX

Rencontre annuelle d'information et d'échanges organisée par l'AMV 88 avec les différents syndicats mixtes départementaux et l'Association des Communes Forestières Vosgiennes.

RÉUNIONS DES PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTES DES VOSGES

Cette année, deux rencontres ont été programmées avec les communautés de communes et les communautés d'agglomération, en mars et en juillet. Ces réunions permettent d'échanger sur des thèmes spécifiques à ces EPCI.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Les conventions de partenariat ont notamment pour objectifs de développer des actions communes, de faciliter la coopération, la communication et l'information

Les partenaires conventionnés en 2018 sont les suivants : EDF - Crédit Mutuel - Groupama Grand Est - Caisse d'Epargne Lorraine Champagne Ardenne - Enedis - GRDF - La Poste - Orange.

D'autres conventions sont en cours avec des organismes institutionnels, sur des thématiques spécifiques.



LES REPRÉSENTATIONS AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

L'AMV 88 est toujours très sollicitée pour désigner des représentants au sein de différentes structures nationales, régionales ou départementales. On comptabilise à ce jour 147 commissions, comités et autres groupes de travail, pour 488 sièges de représentants (titulaires et suppléants).

LES LAURIERS DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'AMV 88 a participé à la deuxième édition des "LES LAURIERS DES COLLECTIVITES LOCALES" dont l'objectif est de valoriser des réalisations originales et efficaces dans plusieurs domaines d'action des collectivités. Les projets ont été récompensés lors d'une cérémonie au Centre des Congrès d'Epinal, le 20 septembre 2018, dans le cadre du salon Habitat et Bois. La manifestation était organisée par le groupe Le Républicain Lorrain / L'Est Républicain / Vosges Matin, en collaboration avec l'AMV 88, l'AMR 88 et de nombreux autres partenaires.



LES CORRESPONDANTS COMMUNAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE DEVIENNENT DES REFERENTS COMMUNAUX

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

La convention de partenariat concernant le réseau des Correspondants Communaux de Sécurité Routière conclue entre la Préfecture des Vosges et l'AMV 88 est arrivée à échéance le 28 mai 2018. Elle a donc été réactualisée, notamment en se basant sur la Charte de Partenariat sur la sécurité routière conclue le 4 avril 2017 entre l'Etat et l'Association des Maire des France et des Présidents d'intercommunalité (AMF).

Ce nouveau document renforce les engagements de l'AMV 88 en matière d'information auprès de ses adhérents sur les actions de sécurité routière préconisées par les services de la Direction Départementale des Vosges (DDT 88) s'inscrivant en particulier dans les enjeux suivants : le risque routier professionnel, les seniors, les risques liés à la conduite après usage de substances psychoactives (alcool et/ou stupéfiants), notamment dans le cadre de la location de salles communales à l'occasion d'événements festifs.

Enfin, en vue de renforcer davantage ce réseau et son action, il a été décidé de remplacer le terme "correspondant communal" par celui de "réfèrent communal". Il s'agit d'une définition plus dynamique de l' élu dont la mission est d'œuvrer pour encore plus de sécurité routière au plus proche du terrain. Les référents communaux reçoivent de façon régulière les informations utiles relatives à l'évolution de l'accidentalité et aux actualités liées à la sécurité routière. De plus, ils ont la possibilité de transmettre aux services de la Direction Départementale des Territoires toute question, remarque ou proposition relative à la sécurité routière au moyen d'une boîte aux lettres électronique spécifique.

A ce jour, 323 communes vosgiennes ont désigné un réfèrent communal de sécurité routière et pour celles qui ne l'ont pas encore fait, il est toujours possible de s'inscrire au sein de cette démarche, en faisant connaître à l'AMV 88, les nom et coordonnées de la personne désignée à cet effet.

Toutes les informations concernant ce réseau sont disponibles sur le site Internet de l'AMV 88 (rubrique "DOSSIERS THEMATIQUES").

Contact : Agnès TAVARES - 03.29.29.88.22 - atavares@vosges.fr

PARTENARIAT RGPD

L'AMV 88 accompagne les collectivités vosgiennes dans leur mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) qui est entré en vigueur le 25 mai 2018. A cet effet, un dossier complet est consultable le site Internet de l'AMV 88 et le thème du Bim'INFO de mars-avril a été consacré à ce sujet.

Un partenariat a été mis en place avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique des Vosges (CDG 88). Ce partenariat permet aux collectivités intéressées de bénéficier - via le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Meurthe-et-Moselle (CDG 54) - d'une mutualisation de la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPD). Les collectivités bénéficient également du développement d'une plateforme informatique leur permettant de constituer un registre des traitements de données, première étape à la mise en conformité avec le RGPD. Pour l'heure, plus de 300 collectivités se sont déjà engagées dans ce partenariat. Des réunions d'information et une rencontre avec le DPD mutualisé seront organisées dans le courant de l'année 2019.

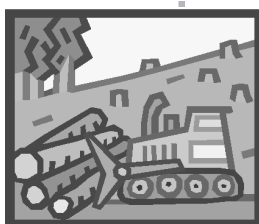
CHARTRE DE CIRCULATION DES ENJINS AGRICOLES ET FORESTIERS

La circulation des engins agricoles et forestiers constitue un enjeu important pour les territoires ruraux. Alors que les filières agricoles et forestières sont indispensables au bon fonctionnement économique des entreprises, la faible vitesse et l'envergure des engins utilisés posent régulièrement des difficultés au niveau de la circulation dans les villages et sur les routes communales.

Depuis quelques années, des chartes de circulations agricoles ont été signées à travers toute la France. Fort de ce constat, la Chambre d'agriculture des Vosges et l'Association des maires et présidents de communautés des Vosges travaillent actuellement à la mise en place d'un document sur le département.

Un groupe de travail réunissant l'ensemble des acteurs a été mis en place. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu. Au cours de l'une d'entre elles, il a été décidé de questionner les adhérents de l'AMV 88, afin de permettre au groupe de travail de connaître leurs pratiques de concertation lors d'un aménagement routier et leurs attentes quant au contenu d'une charte de circulation agricole et forestière.

La signature de ce document devrait intervenir début 2019.



REMERCIEMENTS

L'AMV 88 remercie
M. François VANNISON,
Ancien Député des Vosges,
Président du Conseil
Départemental, ainsi que les
Conseillers Départementaux
vosgiens, pour la mise à
disposition de personnels, de
locaux et d'équipements, qui lui
permet d'assumer, le plus
efficacement possible, ses
missions d'aide et de soutien
auprès des maires et présidents
de communautés vosgiens.